



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Delinquance et criminalite

Question écrite n° 5391

### Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les actes de violence commis contre les agents des postes et telecommunications. Il lui demande de bien vouloir lui preciser d'une part, le nombre de ces actes de violence commis chaque annee, durant les dix dernieres annees et, et d'autre part, les moyens mis en oeuvre pour assurer la securite des agents de La Poste et de France Telecommunication.

### Texte de la réponse

En ce qui concerne La Poste, et sur la periode 1983-1992, les attaques a main armee sont passees de 600 en 1983 a 400 en 1992. Si les attaques a main armee des bureaux de poste et contre les moyens de transport n'ont que faiblement diminue, les attaques de preposes ont sensiblement flechi (de 300 en 1983 a 60 en 1992.) De facon plus specifique, deux blessures ont ete recensees en 1991, et 3 en 1992. Les coups et blessures sans gravite ont connu une tendance contamment decroissante : de 60 en 1983 a une vingtaine en 1991 et une dizaine en 1993. L'evolution ainsi constatee a La Poste est plus favorable que celles des autres institutions financieres. Au cours des dernieres annees, un important effort d'investissement a porte sur la protection des guichets, les liaisons d'alarme, les coffres temporises pour les bureaux de poste ainsi que sur l'experimentation de nouveaux moyens de transport de fonds et valeurs. Une vigilance particuliere a egalement porte sur la reduction du numeraire emmene par les preposes. Cet effort d'equipement se poursuit aujourd'hui en vue de reduire la vulnerabilite des sites, des transports postaux et des tournees de distribution. S'agissant de France Telecom, six agressions ont ete a deplorer sur la periode consideree. Bien entendu elles etaient, la plupart du temps, liees a la detention de fonds ou de valeurs (telecarteres). L'une d'elles, en 1985, a entraine le deces de l'agent. Les mesures prises ont essentiellement consiste a limiter la detention et les mouvements de fonds. La solution la plus efficace est bien entendu la substitution de cabines a cartes aux cabines a pieces ; en outre, pour les transferts de fonds restants, il est apparu preferable, dans les cas les plus critiques, de les confier a des societes specialisees. Par ailleurs, de gros efforts ont ete developpes pour inciter la clientele a ne payer ses factures de telephone que par des moyens scripturaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult Éric](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5391

**Rubrique :** Poste

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 septembre 1993, page 2772

**Réponse publiée le** : 13 décembre 1993, page 4508